



Le Maire

Le

AUTORISATION
relative à
la destinée des cendres en site cinéraire

Vu les articles R2213-31 et suivants du Code général des Collectivités territoriales ;
Vu le règlement des cimetières du 31 Janvier 2014 ;

Je soussigné(e) :

Prénom NOM				
Parenté Qualité Date mandat				
Adresse du domicile				
Date Signature				

Certifie avoir qualité pour pourvoir aux funérailles de :

Pour le défunt (Prénom NOM)	
Date et lieu du décès	
Date, heure de la cérémonie de crémation Crématorium de Effectuée par l'entreprise	

Demande l'autorisation de disperser les cendres dans le lieu spécialement affecté à cet effet (Jardin du souvenir du Cimetière des Pradettes).

Se porte garant de l'autorisation des autres ayants-droits et garantit expressément l'Administration municipale contre toute réclamation pouvant survenir du fait de cette crémation, dont nous prenons l'entière responsabilité.

AUTORISE

Article 1 : La dispersion des cendres du défunt ci-dessus, en présence du ou des demandeurs, ou de leur représentant.

Article 2 : Le présent acte est transmis :

- à l'entreprise de pompes funèbres ci-dessus désignée, à charge pour elle d'en transmettre un exemplaire à tous les demandeurs ;
- à un concessionnaire, et à défaut, à un ayant droit, à charge pour lui d'en transmettre un exemplaire aux éventuels autres demandeurs et à l'entreprise de pompes funèbres ;
- à la police municipale.

Signature Maire